

CONTRAT DE SAILLIE

Saison 2024

ETALON : **GRAHAM'S D'ETE**

LE VENDEUR

HARAS DE LA BOULOYE

1228 Rue a Baudets

62240 WIRWIGNES

Tél : 06.62.99.57.35

contact@harasdelabouloye.com

IBAN : FR76 1027 8026 3400 0215 0020 166

BIC : CMCIFR2A

L'ACHETEUR

Nom :

Société :

Adresse :

Tel :

Mail :

La jument sera inséminée en IAR dans le centre agréé * :

*où seront envoyées les doses sur demande**

CONDITIONS DE VENTE

1/ La saillie est réservée pour la jument : N° SIRE :

Transfert d'embryon : Oui Non

En IAC

286,00 € TTC (260 € HT + 26 € de TVA) à la réservation + 350 € TTC (318,18 € HT+ 31,82 € de TVA) au poulain vivant à 48h

Les frais de suivi gynécologique, de mise en place et les frais de pension restent à la charge de l'acheteur, le propriétaire met à disposition 2 doses de 8 paillettes, il reste propriétaire des paillettes non utilisées.

CONDITIONS DE SAILLIE POUR UN POULAIN EN FRANCE

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné du règlement (chèque ou virement) de Frais Techniques et d'un chèque correspondant au solde de saillie. Le vendeur s'engage à n'encaisser la saillie que si le poulain est vivant à 48h. C'est à l'acheteur de prouver, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ou la mort du poulain dans les 48h post-partum. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme ayant mis bas d'un poulain vivant et le montant de la saillie sera encaissé.

Signature de L'acheteur :



Signature du Vendeur :